

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....⁰³¹ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION (n°176) SUR LA SECURITE
ET LA SANTE DANS LES MINES, 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/071/AN du 30 décembre 2016, autorisant la ratification ;

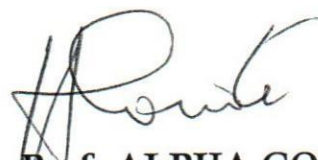
Vu le Décret D/2017/.....⁰²⁷ /PRG/SGG du ^{27 JAN. 2017}, portant promulgation de
la Loi L/2016/071/AN du 30 décembre 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention (n°176) sur la Sécurité et la Santé dans les Mines,
1995.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le^{27 JAN. 2017}.....



Prof. ALPHA CONDE